

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BUGUET, Jérémie CATTEAU, Yoann COUSTOULIN, Marie-Claude DURAFOUR, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Bertrand MOUGIN, Gérard MOUILLARD, Anne-Marie PELLERIN, Sylvain POLTURAT, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Sébastien ARNOULD, Nicole BOUILLET (pouvoir à Marie-Claude DURAFOUR), Nicolas CALLAND (pouvoir à Corinne LINDA),

1 – Présentation étude préliminaire pour l'aménagement de la Grande rue, de la Route de Nevy et du carrefour des RD aux abords de l'Eglise

L'étude préliminaire pour l'aménagement de la Grande rue est présentée aux conseillers municipaux par le Cabinet ABCD, qui a réalisé cette étude, suite au renouvellement du Conseil municipal.

Une réunion avait été organisée avec les riverains le 31 juillet 2018 sous forme d'un atelier. Plusieurs thèmes avaient été mis en évidence, à savoir la vitesse, le cheminement, le fleurissement, le carrefour, les stationnements, les commerces et la propreté. A l'issue de cette réunion, un scénario d'aménagement avait été adopté préfigurant les travaux futurs. Il conviendra également d'établir un plan de financement.

2 – Tarifs concessions de cimetière

Le Conseil municipal adopte les tarifs de concessions de cimetière suivants à compter du 20 juillet 2020 :

Concessions classiques			Caves-urnes		Dispersion des cendres
2 m ²	30 ans	130,00 €	30 ans	350,00 €	65,00 €
	50 ans	260,00 €			
4 m ²	30 ans	260,00 €	50 ans	600,00 €	
	50 ans	520,00 €			
			Taxe de superposition	65,00 €	

3 – Vente de bois sur pied

Le Conseil municipal est informé qu'un lot de 53 stères de bois provenant de la parcelle 11 du Bois Vernois a été attribué par vente au plus offrant à Monsieur Philippe DURAND pour un montant de 135 €.

4 – Décision modificative

Suite à l'annulation d'un permis de construire déposé par V33, la Commune doit rembourser à la société la somme de 8 125,69 € correspondant à de la taxe d'aménagement déjà versée. Le Conseil municipal décide de voter des crédits dans le compte correspondant en prélevant dans un compte de réserve, afin de procéder au remboursement.

5 – Bail temporaire

Le Conseil municipal décide de proposer à Monsieur Jérôme LHOSTIS un bail temporaire dans le logement de la MAM en attendant que se libère le logement du 1^{er} étage dans l'immeuble 7 rue de Nevy.

6 – Avenant épicerie fine

Le Conseil municipal décide de proposer la signature d'un avenant à Monsieur Raphaël GAUTHIER, repreneur de l'épicerie fine, devenue Epicerie Victorienne.

7 – Droit de place marché

Le Conseil municipal décide d'instaurer un droit de place de 3 € par jour de marché et par stand à compter du 11 juillet 2020.

8 - Lieu de dépôt animaux sauvages ou nuisibles

Selon la réglementation, il convient de prévoir un lieu pour placer les animaux présentant un danger grave et immédiat pour les personnes ou les animaux domestiques. Le Conseil municipal décide de fixer comme lieu de dépôt le champ de foire (bâtiment et terrains) pour ces animaux.

9 – Droit de préemption urbain

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la vente de quatre immeubles en cours actuellement sur Voiteur. Le Conseil municipal ne souhaite pas exercer le droit de préemption urbain de la Commune sur la vente de ces propriétés.

10 – Bail de la chasse

Le bail de chasse actuel avec l'A.C.C.A. de Voiteur court jusqu'en 2023 et sera renouvelé à l'issue de la période.

11 – Effacement Basse Tension Grande rue

En prévision de la réfection de la Grande rue, il convient préalablement de réaliser des travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques avec enfouissement des réseaux. Le Conseil municipal a décidé de conclure une convention désignant le SIDEC comme maître d'ouvrage. Le coût total de l'opération se monte à 135 420 € TTC dont 71 788,97 € de participation communale. Ces travaux ont déjà fait l'objet d'une délibération lors de la réunion du 8 juin dernier, mais le SIDEC a changé le n° d'affaire relatif à ce dossier, obligeant le Conseil municipal à délibérer à nouveau.

12 – Redevance occupation du domaine public

Le Conseil Municipal décide de facturer, pour l'année 2020, la somme de 521 € à Orange, correspondant à l'espace public occupé par cette société sur la Commune de Voiteur au titre des réseaux aériens et souterrains.

13 – Conventions avec la Commune de Domblans

La Commune de Voiteur va mettre à disposition de la Commune de Domblans du personnel afin de permettre la continuité du service de l'agence postale de Domblans. Les deux communes vont signer une convention en ce sens, prévoyant notamment les conditions de remboursement. **A noter que l'agence postale de Voiteur sera fermée du 24 au 29 août et les horaires seront modifiés du 31 août au 12 septembre.**

D'autre part, les communes de Voiteur et Domblans emploient un agent en commun. Une convention sera également signée pour que la Commune de Voiteur rembourse l'adhésion au CNAS et la cotisation annuelle à l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail, charges supportées par la Commune de Domblans, au prorata des heures de l'agent effectuées dans chacune des deux communes.

14 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Madame le Maire présente le rôle de la CCID, sa composition et le nombre de commissaires à présenter à la Direction Départementales des Finances Publiques, qui n'en retiendra que douze parmi la liste ci-dessous, validée par le Conseil municipal.

COMMISSAIRES	
Nom Prénom	Nom Prénom
1 BUGUET Nicole	13 BOUDIER Colette
2 GIBOUDOT Jean-Charles	14 CATTEAU Jérémie
3 GOYPIERON Véronique	15 DURAND Jacques
4 QUICLET Alain	16 DURAND Philippe
5 MEIGNIER Pierre	17 ETIENNEY Mireille
6 ROULOT Daniel	18 FLORIN Henri
7 TROSSAT Christophe	19 LAMARD Patricia
8 VALLET Yvonne	20 RIDEZ Raymond
9 CHALANDARD Maryline	21 TONNAIRE Frédéric
10 DURAFOUR Marie-Claude	22 MOSSU Clara
11 JACQUOT Yvette	23 BEAUJON Sandra
12 CHAVANNE Brigitte	24 PEINTURIER Marie-Odile

15 - Mission de maîtrise d'œuvre

Etant donné l'achèvement de l'étude préliminaire pour l'aménagement de la Grande rue, de la Route de Nevy et du carrefour aux abords de l'église, le Conseil municipal décide de solliciter le cabinet ABCD pour l'obtention d'un devis de maîtrise d'œuvre.

16 – Restauration rapide

Madame le Maire a reçu un courrier d'un commerçant qui souhaiterait installer son camion de vente de frites sur la place du village. Le Conseil municipal serait favorable à cette installation uniquement si cela ne risque pas de concurrencer les commerçants locaux.

17 – Recherche local

Madame le Maire a été sollicitée pour une demande de local communal, afin d'implanter une micro-crèche. Or, la Commune ne dispose pas de local pour permettre l'installation de cette activité.

18 – Commissions intercommunales

Les conseillers municipaux sont invités à réfléchir aux commissions intercommunales auxquelles ils souhaiteraient participer, car ils seront amenés à s'inscrire lors de la prochaine séance.

